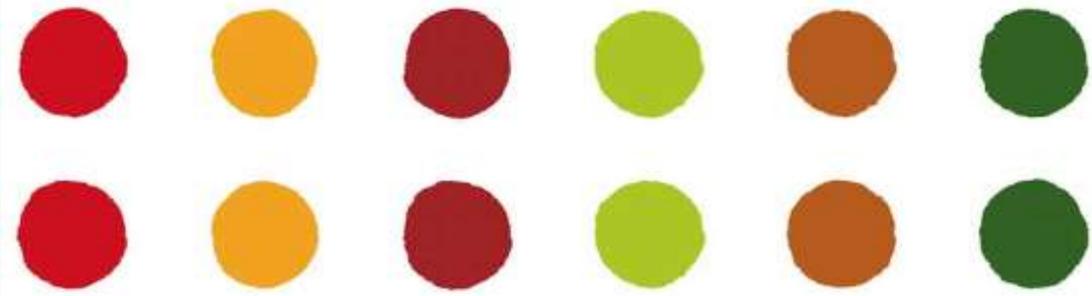


**GRENOBLE UNE VILLE POUR TOUS**  
LE RASSEMBLEMENT CITOYEN DE LA GAUCHE ET DES ÉCOLOGISTES



**Passage en métropole :  
1<sup>er</sup> janvier 2015**

**Que va-t-il se passer pour les  
habitants ?**

19 septembre 2014

# Plan

- **L'intercommunalité en question ? Les positions de la majorité à la Métro**
- **Pourquoi la précipitation au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ?**
- **Nos interrogations et quelle participation des habitants ?**

# Pour une bonne coopération intercommunale

- **La réforme territoriale ne nous satisfait pas.** Elle est là, à nous de l'utiliser de la meilleure des façons.
- Nous défendons la nécessité d'avoir des structures intercommunales **élues au suffrage direct sur un programme politique.**
- Tant que ceci ne sera pas, il y aura toujours cette structure au 2<sup>ème</sup> niveau, loin des citoyens et non responsable directement de ses actes.
- **Il nous faut agir pour que la Métro améliore ses rapports avec les citoyens... C'est un vaste chantier**

# La Métro actuelle : rappel

- **124 élus pour 49 communes 440 000 h**
- **Majorité : 89 élus = 28 RCSE, 27 ADIS, 23 PS et 11 PC**
- Non inscrits 9
- 24 droite
- 2 FN

# Les engagements majoritaires

## Une chance pour les citoyens :

- A Grenoble : **nos engagements 112 à 120**

*Mise en œuvre de mécanismes permettant d'associer les citoyens aux grandes décisions...*

*Pas d'augmentation de la pression fiscale*

- A la Métro : **pacte majoritaire :**

- *Nous réaffirmons avec force que la commune est et demeure l'échelon à même d'assurer la proximité que nos concitoyen-nes sont en droit d'attendre.*
- *Un projet partagé construit avec les élu-es et nos concitoyen-nes afin d'imaginer une articulation optimale entre l'échelon communal et la métropole que nous souhaitons être, demain, une métropole de proximité, une métropole de projets, une métropole solidaire.*

# Délibération Métro du 4 juillet

- Qui fixe des calendriers de travail avec les communes

- Et insiste sur la participation citoyenne :

*la transformation en métropole ne pourra se faire sans nos concitoyen-nes et il importe aujourd'hui de les associer pleinement.*

*Cette participation citoyenne sera favorisée par une **information et une communication** adéquates qui devront permettre à toutes et tous de suivre l'avancement des travaux en cours comme de comprendre l'objet institutionnel que représente la future métropole .*

*Engagement de la **refonte des dispositifs de participation citoyenne existants....le développement des comités d'usagers** sans oublier l'échelon communal.*

**1<sup>er</sup> janvier 2015**

**POURQUOI CETTE  
PRECIPITATION ?**

# Loi MAPTAM

## Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (27-01-2014)

- La logique politique initiale était d'organiser la compétition entre territoires à l'échelle européenne et non de construire un périmètre de solidarité et de projet partagé.
- Nouvel EPCI créé par la loi en 2010, pour des grandes agglomérations. Mais le choix était laissé aux communes de transformer leur EPCI en métropole.
- **La loi de 2014** (MAPTAM) impose le passage obligatoire en métropole pour certaines agglomérations dont Grenoble au 1<sup>er</sup> janvier 2015 soit moins d'un an après le vote de la loi !!!
- Tout risque de se faire de manière précipitée avec des risques d'erreur et d'approximations néfastes à la qualité du service public. **L'expertise d'usage des habitants doit être interrogée.**

# Que dit la loi

- Il y a des **transferts obligatoires de compétences** des communes à la métropole qui ne souffrent pas d'exception.
- D'autres compétences peuvent être prises si elles sont déclarées d'intérêt métropolitain ( < 2 ans).
- Et en plus possibilité de **transferts facultatifs de compétences** des régions, départements et Etat.
- **La majorité de la Métro a décidé de ne s'intéresser, pour l'instant, qu'aux transferts des compétences obligatoires.**

# Transfert de compétence

- Les collectivités règlent les affaires de leurs compétences. **Les conseils municipaux ne pourront plus délibérer sur les affaires dont les compétences auront été transférées.**
- Mais les communes devront avoir leur mot à dire sur la manière dont des personnels et des outils vont être transférés et à quel rythme. A travers des conventions
- **C'est au niveau de ces conventions que tout va se jouer dans la pratique.**

# Compétences transférées

- **Développement économique** : zones d'activités, pôles de compétitivité, enseignement supérieur et recherche. Office du tourisme
- **Transports urbains, voiries**, parcs de stationnement, espace public pour tout mode de déplacements (exemple : pistes cyclables)
- **Politique du logement**, réhabilitation.
- **Politique de la ville**.
- **Eau**, abattoirs, marché d'intérêt national
- **Incendie et secours** (pouvoirs du maire)

# Transferts ... suite

- **PLU, SCOT, réserves foncières**, valorisation du patrimoine naturel et paysager.
- Lutte contre pollution de l'air et nuisances sonores
- Contribution à la transition énergétique, maîtrise de l'énergie. **Plan climat -énergie.**
- **Distribution publique gaz et électricité**
- **Réseaux de chaleur ou de froid urbains**
- Gestion milieux aquatiques, inondations

# Des outils à transférer

Exemple des satellites de la ville de Grenoble :

**Transfert des contrats et des outils plus ou moins vite**

- Office du Tourisme
- ACTIS
- Régie Eau Potable
- GEG et CCIAG
- Marché intérêt national
- Parkings en ouvrage
- ....



**Des interrogations,  
des questions ?**

# Inquiétudes

- **La complexité des procédures administratives peut entraîner des dysfonctionnements importants.**
- **Exemple concret : les factures d'eau qui devront être éditées avec l'en-tête Métro : qui va le faire dans l'immédiat pour les 49 communes ?**
- **Il faut réussir une bonne mutualisation des services municipaux, de bonnes conventions Métro-communes pour éviter toute mauvaise surprise et que la continuité avec l'existant soit assuré**

# Exemple d'un choix important

- Police spéciale du maire circulation et stationnement. Le transfert peut être refusé par le maire (avant le 25 octobre). Il s'agit d'une politique de proximité importante.
- C'est par exemple : les sens interdits, les zones 30, le stationnement sur voirie... Une information (préalable à la décision), des Unions de quartiers serait la bienvenue

# Finances

- Est-ce que l'utilisateur ou le contribuable va y gagner ou y perdre ????
- « *Un pacte financier et fiscal entre la métropole et ses communes. Il reposera sur la réalisation d'un diagnostic financier partagé. Une appréciation juste des transferts, par la Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées (CLECT). »*

## La théorie et la pratique ....

- En théorie les transferts se font de manière neutre
- En pratique ce n'est pas si simple (cf TEOM)
- Attention à vouloir une uniformisation trop rapide des tarifs des services publics.

# Ce que nous attendons de nos élus...

- Donner un calendrier détaillé pour avant et après le 1<sup>er</sup> janvier.
- Associer rapidement les habitants et les usagers à cette lourde transformation.
- Diffusions des informations de manière pédagogique par les communes et la Métro.
- **Ce peut être le début d'une démocratisation des actions de la Métro, saisissons cette opportunité qui peut créer de bonnes habitudes.**
- **Triptyque gagnant : élus-services-habitants !**